

**Association canadienne de planification et de recherche institutionnelles (ACPRI)**

Congrès annuel, du 19 au 21 octobre 2021

Événement virtuel

**Appel de propositions**

**MARCHE À SUIVRE ET PROCESSUS D’ÉVALUATION**

**Aperçu**

L’ACPRI-CIRPA vous invite à soumettre vos propositions concernant les ateliers ou les exposés que vous aimeriez présenter dans le cadre de son congrès virtuel qui aura lieu du 19 au 21 octobre 2021. Vous n’avez pas à être membre de l’ACPRI-CIRPA pour soumettre une proposition. Cependant, si votre proposition est retenue et vous donnez une présentation, vous devrez vous inscrire à l’événement et devenir membre ordinaire[[1]](#footnote-1) de l’association pour l’année 2021.

Au moins deux membres du comité de la programmation de l’ACPRI-CIRPA étudieront chaque proposition et la soumettront à un ensemble de critères servant notamment à établir un pointage concernant la qualité (clarté des objectifs, interprétation des résultats de recherche, résultats attendus, etc.) ainsi que l’importance et la pertinence de la proposition en ce qui a trait à la planification et à la recherche institutionnelles et au thème et aux sous-thèmes du congrès. Enfin, la pertinence des exposés par rapport au programme et aux autres activités pourrait être prise en compte dans le processus de sélection.

**Dates importantes**

● **Date limite pour soumettre une proposition : 4 juin 2021** (*Veuillez soumettre vos propositions au comité de la programmation du congrès 2021 de l’ACPRI au* *conference@cirpa-acpri.ca.)*

● Examen des propositions : juin 2021

● Derniers avis de décision : juillet 2021

● Congrès 2021 de l’ACPRI-CIRPA : 19 au 21 octobre 2021

**Processus d’évaluation**

Le nom des auteurs sera retiré des propositions avant qu’elles ne soient envoyées au comité d’examen.

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

**1.** La clarté de la proposition;

**2.** L’importance et la pertinence de la proposition en ce qui a trait à la planification et à la recherche institutionnelles;

**3.** La qualité de la proposition (p. ex. la solidité de ses arguments, sa conception, son analyse, la clarté de ses objectifs, l’interprétation de la recherche ou des rapports de recherche ou professionnels, les résultats attendus);

**4.** La pertinence de la proposition quant au thème ou aux sous-thèmes du congrès.

Le comité d’examen fera part de ses commentaires aux auteurs des propositions comprenant suffisamment d’informations pour faire l’objet d’un retour.

**Format et contenu des propositions**

1. Toutes les propositions doivent être présentées au moyen de la FICHE DE SOUMISSION ci-jointe (ACPRI2021\_fiche\_de\_soumission.doc).

2. La fiche de soumission doit être enregistrée comme suit : NOMDEFAMILLE\_PRÉNOM\_ACPRI2021.doc.

3. Les propositions doivent être envoyées au **conference@cirpa-acpri.ca** au plus tard le **4 juin 2021**.

4. Le thème du congrès 2021 de l’ACPRI-CIRPA est « Champions du changement raisonné ».

 Les propositions porteront idéalement sur le thème du congrès et au moins l’un des sujets suivants :

* Héros de la RI –Transformateurs de données
* Pourvoyeurs de savoir – La tour de contrôle des données
* Sorciers de la planification – Coordonnateurs de l’action intégrée
* Oracles divinatoires – L’avenir de la RI

**Héros de la RI – Transformateurs de données –** Chaque bureau de RI du pays a le pouvoir de mettre son établissement au courant des plus précieuses connaissances. L’adoption de bonnes pratiques de gouvernance des données est la première étape vers la transmission des informations essentielles. L’accès aux informations indispensables est l’énergie qui alimente les connaissances complexes des dirigeants et leur permet d’atteindre les nouvelles destinations inscrites dans le plan stratégique.

**Pourvoyeurs de savoir – La tour de contrôle des données –** Qu’ils utilisent des IRC, des cartes de pointage ou des mesures globales pour la reddition de comptes, beaucoup de bureaux de RI sont responsables des activités de mesure et d’analyse concernant l’efficacité et l’obligation de rendre des comptes de leur établissement. La spécialité de ces omniscients pourvoyeurs de savoir : expliquer les données à la haute direction pour l’aider à faire progresser leur établissement.

**Sorciers de la planification – Coordonnateurs de l’action intégrée –** Rares sont les bureaux de RI qui comptent ce genre d’expert dans leurs rangs, mais il existe toujours une entité formelle ou informelle (un secrétariat de la planification stratégique, par exemple) pour élaborer des plans stratégiques réalisables et les mettre en œuvre, et ces entités doivent pouvoir compter sur un bureau de RI prêt à les aider pour arriver à faire leur travail.

**Oracles divinatoires – L’avenir de la RI –** Au cours de ses 30 années d’existence, l’ACPRI a vu la pratique de la RI évoluer de façon spectaculaire dans les établissements postsecondaires canadiens. Le congrès de cette année est une excellente occasion de regarder le chemin parcouru et de se questionner sur l’avenir du métier de professionnel de la RI en cette période où nous redoublons d’inventivité pour passer au travers de la pandémie et aider nos établissements à trouver les bonnes voies à suivre pour cheminer vers la « nouvelle normalité » qui constituera notre monde post-pandémie.

5. Les propositions doivent correspondre à l’un des formats d’activités suivants :

1. **Séances simultanées – Rapport de recherche universitaire (30 minutes : 20 minutes d’exposé et 10 minutes de questions et réponses)**

Ces exposés servent à présenter des travaux de recherche ou des idées utiles au domaine de la planification et de la recherche institutionnelles et à la prise de décisions fondées sur des données. Les séances simultanées ne doivent porter que sur un seul sujet et être accompagnées d’un document écrit présentant les considérations, la méthodologie et les résultats. Les rapports de recherche et les exposés méthodologiques ou théoriques sont considérés comme des rapports de recherche universitaire. Notez bien que si les résultats et les conclusions sont encore inconnus au moment de soumettre votre proposition, la recherche ou le projet doit toutefois être suffisamment avancé et se terminer avant le début du congrès.

1. **Séances simultanées – Rapport professionnel/étude de cas (30 minutes : 20 minutes d’exposé et 10 minutes de questions et réponses)**

Ces exposés servent à présenter un projet, une étude de cas, des pratiques nouvelles ou améliorées ou des idées qui contribueront au domaine de la planification et de la recherche institutionnelles ou à la prise de décisions fondées sur des données. Il n’est pas nécessaire de préparer un document élaboré, mais une version imprimée de la présentation et de la documentation pertinente devra être fournie lors de l’exposé. Votre exposé doit porter sur une recherche approfondie, mais vous n’avez pas à traiter de la revue de la littérature effectuée ou à fournir les mêmes éléments que s’il s’agissait d’un rapport de recherche universitaire. La publication finale doit être suffisamment étoffée pour que vos collègues aient amplement d’informations sur le contenu de votre exposé.

1. **Démonstration (30 minutes : 20 minutes d’exposé et 10 minutes de questions et réponses)**

Ces exposés servent à présenter une application, un outil ou une ressource susceptibles de faciliter ou d’améliorer la pratique des activités de planification et de recherche institutionnelles ou la prise de décisions fondées sur des données. Ils doivent davantage porter sur le fonctionnement de l’application ou de l’outil que sur les considérations, la littérature ou la méthodologie liés à sa conception. La proposition doit comprendre une description de l’application ou de l’outil, une explication de son fonctionnement et des avantages qu’il offre et des précisions quant à l’équipement nécessaire pour procéder à la démonstration. L’application ou l’outil doit être pleinement fonctionnel ou à la phase finale de sa mise en œuvre au moment où vous soumettrez votre proposition.

Note : Les tables rondes et les ateliers précongrès ont été retirés des formats d’activités possibles pour le congrès virtuel de l’ACPRI.

6. Les participants auront l’occasion d’évaluer les activités auxquelles ils auront participé. On leur demandera leur avis sur un ensemble de critères dont le temps alloué, la pertinence du contenu par rapport à la description de l’activité, l’organisation, le contenu général et la présentation. Ayez donc ces aspects en tête lorsque vous préparerez le matériel de votre exposé puisque les évaluations des participants pourraient être prises en compte dans l’élaboration du programme des prochains congrès.

**Conditions générales**

Les auteurs, les conférenciers et les participants à des tables rondes qui soumettent une proposition pour le congrès 2021 de l’ACPRI-CIRPA acceptent ce qui suit :

1. Tous les auteurs autorisent la publication de leur résumé dans le programme du congrès et la publication de leur présentation finale et de la documentation qui l’accompagne dans le compte-rendu du congrès qui figurera sur le site web de l’ACPRI. Les rapports publiés et la documentation qui les accompagne doivent être suffisamment approfondis pour donner aux participants du congrès et aux membres des outils et informations utiles et complètes auxquels ils pourront se reporter et qu’ils pourront utiliser à des fins de perfectionnement professionnel dans le but de contribuer à la profession.

2. Les auteurs dont la proposition aura été retenue pour le congrès doivent faire parvenir une version finale et complète de leur exposé en format PDF au président du comité de la programmation (*conference@cirpa-acpri.ca)* avant le **lundi 1er novembre 2021**pour publication sur la partie réservée aux membres du site web de l’ACPRI.

3. Les personnes qui animeront une activité au congrès 2021 de l’ACPRI-CIRPA **doivent payer leur adhésion à titre de membre ordinaire de l’association, s’inscrire au congrès et payer les frais associés**. L’ACPRI ne rembourse aucune dépense effectuée par les conférenciers.

4. Les auteurs acceptent que leur présentation soit enregistrée et que l’ACPRI ajoute cet enregistrement à ses archives électroniques.

*\* L’emploi du masculin pour désigner des personnes n’a d’autres fins que celle d’alléger le texte.*

1. L’adhésion à titre de membre ordinaire de l’ACPRI comprend le droit de vote, l’accès aux affichages de postes en ligne et l’accès aux exposés des congrès précédents archivés sur le site web de l’association. L’adhésion à titre de membre ordinaire, dont le coût est de 100 $, est obligatoire pour participer au congrès. [↑](#footnote-ref-1)